

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS100

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer et M. Guedj

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« à »

les mots :

« aux 1° , 3° et 4° de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à sortir les personnes ayant demandé le RSA du périmètre des personnes soumises à l'obligation de signer un contrat d'engagement réciproque, et ainsi à les exempter des 15 heures d'activité hebdomadaires.

Si cet amendement est adopté, n'auraient donc à signer un tel contrat que les personnes en recherche d'emploi, les jeunes en PACEA ou en CEJ et les personnes en situation de handicap accompagnées par Cap Emploi.